MINISTERE DES EAUX, FORETS
CHASSE ET PECHE
****
DIRECTION DE CABINET
****
DIRECTION GENERALE DES EAUX
FORETS CHASSE ET PECHE
****
DIRECTION DES FORETS
****
SERVICE DES INVENTAIRES ET DES AMENAGEMENTS
FORESTIERS,
****
N°292/MEFCP/DIRCAB/DGEFCP/ SIAF

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE - DIGNITE - TRAVAIL
****

COURRIER ARRIVÉE
ENREGISTRE LE 16 DEC 2021
SOUS LE N° 672

Bangui, le 14 DEC 2021

LE MINISTRE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE LA SOCIETE

TIMBERLAND INDUSTRIE S.A

Objet : Demande de maintien des Assiettes Annuelles de coupe(AAC) N°2 et N°3 du PEA 188 de la société Timberland Industrie S.A.

Réf : V/L 136/12/21/DGA/OG

Monsieur le Directeur Général Adjoint.

J'accuse réception de votre correspondance ci-dessus référencée relative au maintien des AAC2 et AAC3 du PEA 188.

Après examen suivi d'analyse de la correspondance par les services techniques, il ressort que ces dispositions sont prévues dans la convention définitive signée entre le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et la société Timberland Industrie.

A cet effet, je marque mon accord pour le maintien de ces AAC.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'assurance de ma parfaite collaboration.

Le Ministre

Amit IDRISS